



ETAT-MAJOR

Secrétariat de direction

CONSEIL D'ADMINISTRATION

1^{ère} réunion de 2026

Séance du 12 mars 2026

Délibération

PV n° 3

Objet : Compte financier unique 2025

Date de convocation :
20 février 2026

Réceptionnée à la
Préfecture le :

Affichée le :

L'an deux mille vingt-six, le 12 mars à 18 heures,

le conseil d'administration, légalement convoqué, s'est réuni à l'état-major du service départemental d'incendie et de secours sous la présidence de M. Philippe PICHERY.

• Membres de droit

Membres présents : 2

Monsieur le Préfet Pascal COURTADE.

Monsieur le Payeur départemental Gilles CLIPET.

• Membres ayant voix délibérative

Membres en exercice : 22

Membres présents : 12

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Philippe PICHERY, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Membres absents excusés non représentés : 10

Mesdames Estelle BOMBERGER-RIVOT, Marielle CHEVALLIER, Angélique GUILLEMINOT, Catherine LEDOUBLE.

Messieurs Guy BERNIER, Jérôme BONNEFOI, Philippe BORDE, Olivier DUQUESNOY, Olivier GIRARDIN, Arnaud MAGLOIRE.

- **Membres ayant voix consultative**

Membres titulaires présents : Col hors classe Rémy ANDRIOT, Directeur départemental des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental, Médecin de classe normale Maxime ROSETTI, Cdt Nicolas RUINET, Adc Alain GENNERET, Président de l'Union départementale des sapeurs-pompiers, Adc Rudy GUBLIN, Adc Cyrille RAPHAEL, Madame Laetitia MUSSARD.

Membres représentants présents : Col Philippe MOUREAU, Directeur départemental adjoint des services d'incendie et de secours, Chef du corps départemental adjoint, Sch Benoit LENGRENE, Ltn Thierry LANE.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L. 1424-1 à L. 1424-58, L. 1612-12, L. 1612-31 et R. 1424-1 à R. 1424-55 ;

Vu la délibération n°3 du conseil d'administration du SDIS en date du 20 septembre 2021 portant sur la composition du conseil d'administration et sur la composition et l'élection des membres du bureau ;

Vu le rapport du président, présenté par M. Jacky RAGUIN, 1^{er} vice-président du conseil d'administration ;

Le compte financier unique détaille notamment les recettes et dépenses d'investissement et de fonctionnement réalisées au cours de l'exercice 2025.

En synthèse, les résultats sont les suivants :

EXERCICE 2025						
SECTION	Résultat à la clôture de l'exercice 2024	Part affectée à l'investissement	Recettes nettes	Dépenses nettes	Résultats de l'exercice	Situation finale
	A	B	a	b	C = a - b	A - B + C
INVEST.	2 481 287,39		9 104 762,47	8 570 667,02	534 095,45	3 015 382,84
FONCT.	1 297 941,00		23 724 721,40	22 957 751,51	766 969,89	2 064 910,89
TOTAL	3 779 228,39		32 829 483,87	31 528 418,53	1 301 065,34	5 080 293,73

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETERMINATION DU SOLDE DE CLOTURE

Résultat antérieur reporté	2 481 287,39 €	A
Solde de l'exercice (recettes- dépenses)	534 095,45 €	B
TOTAL (solde d'exécution cumulé)	3 015 382,84 €	C=A+B
Solde des restes à réaliser (détail ci-après)	- 2 394 497,00 €	D
SOLDE D'EXECUTION CORRIGE DES RESTES A REALISER	620 885,84 €	E=C+D

Décomposition des restes à réaliser de l'exercice 2025

Restes à réaliser en recettes	57 707,00 €	A
Restes à réaliser en dépenses	2 452 204,00 €	B
SOLDE DES RESTES A REALISER	- 2 394 497,00 €	C=A-B

Les restes à réaliser de la section d'investissement peuvent être détaillés comme suit :

RECETTES

Des subventions ont été accordées au SDIS mais n'ont pas fait l'objet de versement sur l'exercice 2025. Il s'agit de subventions de l'Etat au titre du Fonds vert (14 080 €) et du pacte capacitaire feux d'espaces naturels 2023 (43 627 €), pour un montant total de **57 707 €**.

DEPENSES

Les restes à réaliser en dépenses représentent un montant de **2 452 204 €**, dont :

- 25 202,23 € au **chapitre 20** (immobilisations incorporelles).
- 2 100 007,90 € au **chapitre 21** (immobilisations corporelles), se décomposant en :
 - 1) Réseaux transmissions, alerte et téléphonie : 58 336,54 €
 - 2) Véhicules : 1 446 339,56 €
 - 3) Matériel et tenue d'incendie et de secours : 565 997,34 €
 - 4) Autres : 29 334,46 €.
- 167 402,43 € au **chapitre 23** (immobilisations en cours)
- 159 591,44 € au **chapitre 33** (extension de l'état-major).

SECTION DE FONCTIONNEMENT- DETERMINATION DU RESULTAT

Résultat antérieur reporté	1 297 941,00 €	A
Résultat de l'exercice (recettes-dépenses)	766 969,89 €	B
TOTAL (résultat de la section de fonctionnement)	2 064 910,89 €	C=A+B

S'il n'entre pas dans la détermination du résultat, il convient de préciser que le montant des restes à réaliser (dépenses engagées mais non mandatées au 31 décembre 2025) s'élève à **286 783,42 €**. Le résultat de la section de fonctionnement reporté sur 2026 financera obligatoirement et prioritairement ces dépenses engagées en 2025. Au final, le montant disponible pour effectuer les ajustements aux prévisions du budget primitif est de **1 778 127,47 €**.

DETERMINATION DU RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE

Section d'investissement (solde d'exécution)	3 015 382,84 €	A
Section de fonctionnement (résultat)	2 064 910,89 €	B
TOTAL (excédent global de clôture)	5 080 293,73 €	C=A+B

TAUX DE REALISATION DES DEPENSES ET RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES

En dépenses, le taux de réalisation avoisine les 96% si l'on englobe les trois principaux chapitres.

Sur le chapitre 011 (charges à caractère général), la baisse des prix du gaz ou du carburant par rapport à 2023 a pu permettre une dépense inférieure d'environ 135 000 € par rapport aux prévisions.

Le détail pour chacun des chapitres est le suivant :

DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2024	REALISE 2024	TAUX DE REALISATION
Charges à caractère général (chap. 011)	4 597 972,60 €	3 872 590,61 €	84,2% . 90,6% avec les restes à réaliser
Charges de personnel et frais assimilés (chap. 012)	16 644 751,00 €	15 815 406,72 €	95%
Charges de gestion courante (chap. 65)	185 464,00 €	142 755,03 €	77%

RECETTES

Les recettes ayant été évaluées de façon prudente et sincère, la réalisation des recettes a dépassé les prévisions budgétaires. Cela concerne notamment les remboursements du centre nucléaire de production d'électricité de Nogent-sur-Seine, des sociétés concessionnaires d'autoroutes mais aussi et surtout du centre hospitalier de Troyes, pour les interventions réalisées par les sapeurs-pompiers résultant de carences de transporteurs sanitaires privés. Sur ce dernier point, la requalification a posteriori d'interventions en carences représente la principale origine des recettes conjoncturellement élevées (de l'ordre de 110 000 € de plus par rapport aux prévisions).

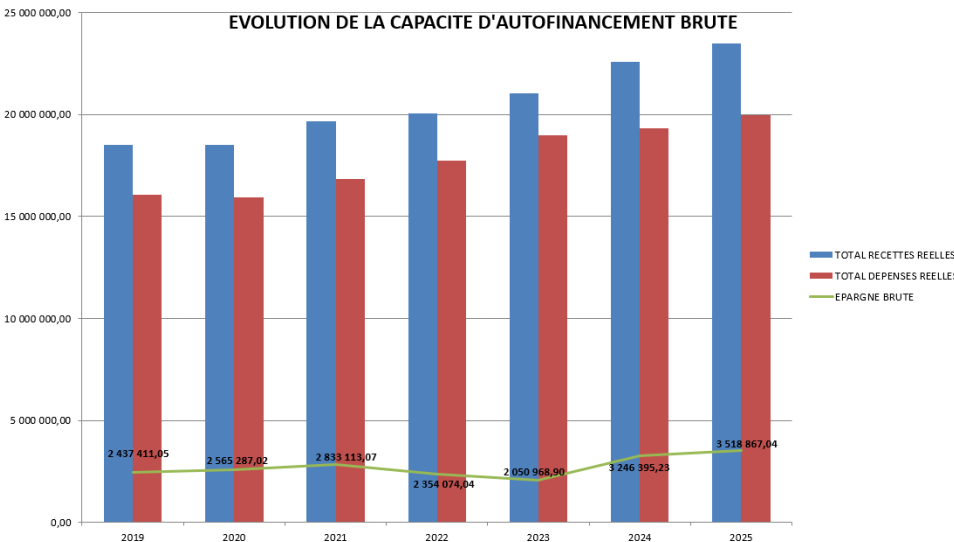
RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT	BUDGET 2025	REALISE 2025	TAUX DE REALISATION
Produits des services (chap. 70)	2 405 100,00 €	2 624 157,98 €	109,1%
Contributions et participations (chap. 74)	20 489 098,00 €	20 542 836,80 €	100,3%

EVOLUTION DE LA CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT BRUTE

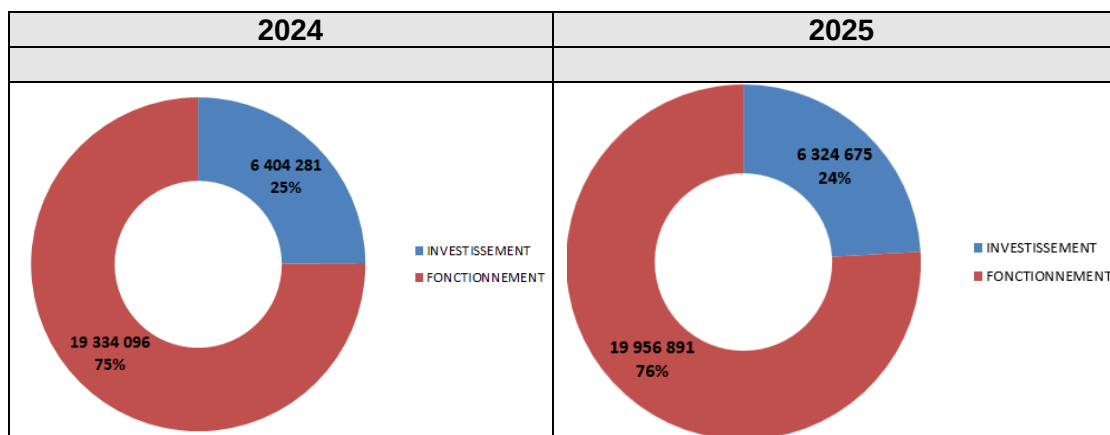
La capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...).

Elle est calculée par différence entre les produits réels (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles (hors valeur comptable des immobilisations cédées) de fonctionnement. La CAF brute est en priorité affectée au remboursement des dettes en capital.

Après deux années de repli constatées en 2022 et 2023, on peut noter une amélioration sur les exercices 2024 et 2025, du fait d'éléments conjoncturels favorables tant en dépenses qu'en recettes.

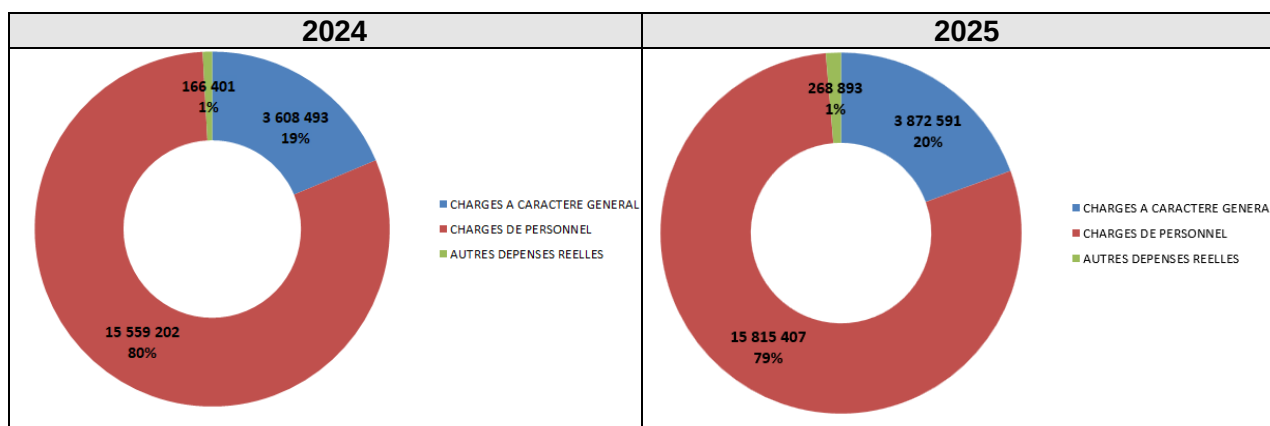


REPARTITION DES DEPENSES REELLES PAR SECTION



L'année 2025 a été marquée, comme l'année 2024, par un niveau important de dépenses d'investissement, représentées pour plus de la moitié (81,6%, soit 3 650 476 €) par les travaux de réhabilitation et d'extension de l'état-major.

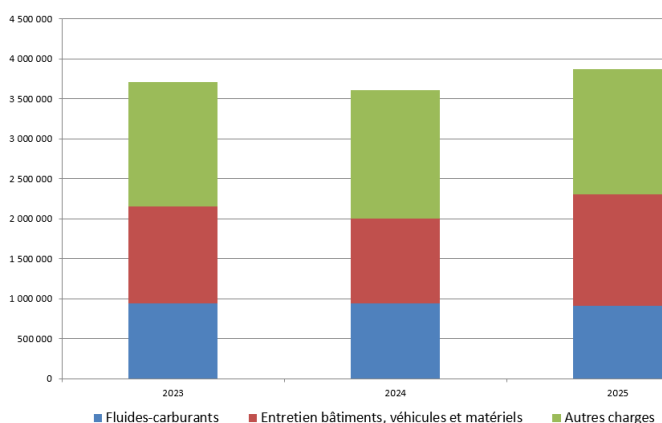
STRUCTURE DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT



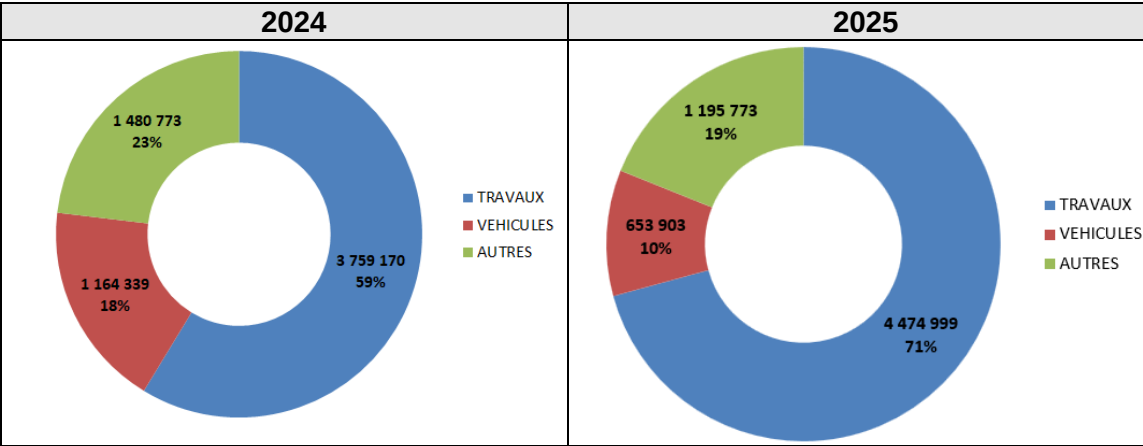
Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent de 3,2% par rapport à 2024 : +7,3% pour les charges à caractère général (du fait notamment de la hausse du coût des assurances et de l'entretien des véhicules et bâtiments) et +1,7% pour les charges de personnel.

Les charges de personnel pèsent pour 79% des dépenses réelles. Une telle rigidité des charges est typique du budget des SDIS.

Au sein des charges à caractère général, les charges liées aux fluides et carburants sont en repli par rapport à 2024 (-3,6%). Les dépenses de maintenance et entretiens progressent de 31,4%. Les autres charges à caractère général (assurances, matières et fournitures, remboursements de frais, etc.) reculent de 2,3%.

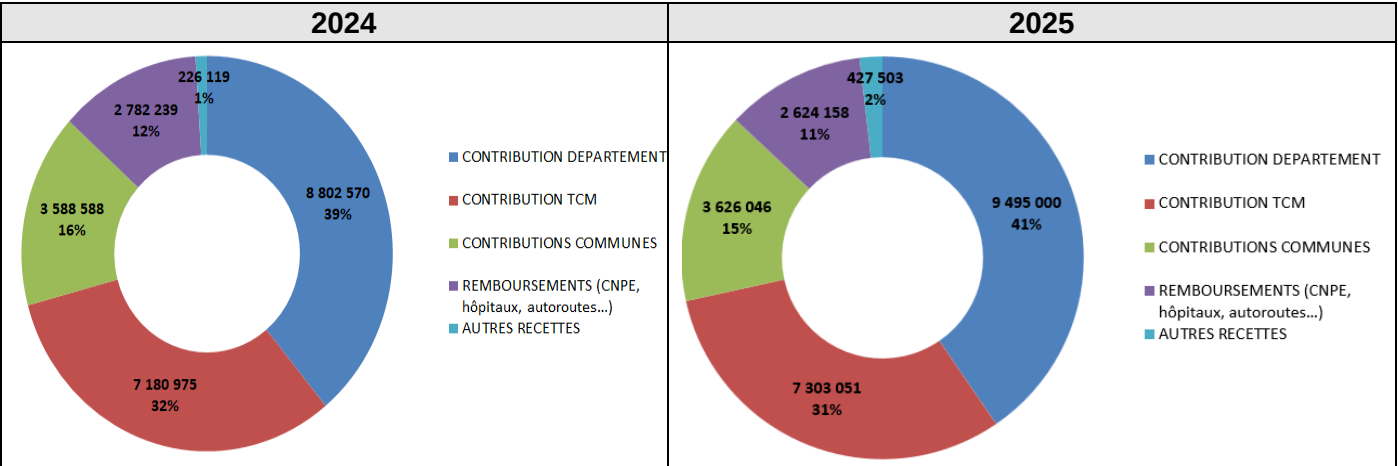


STRUCTURE DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT



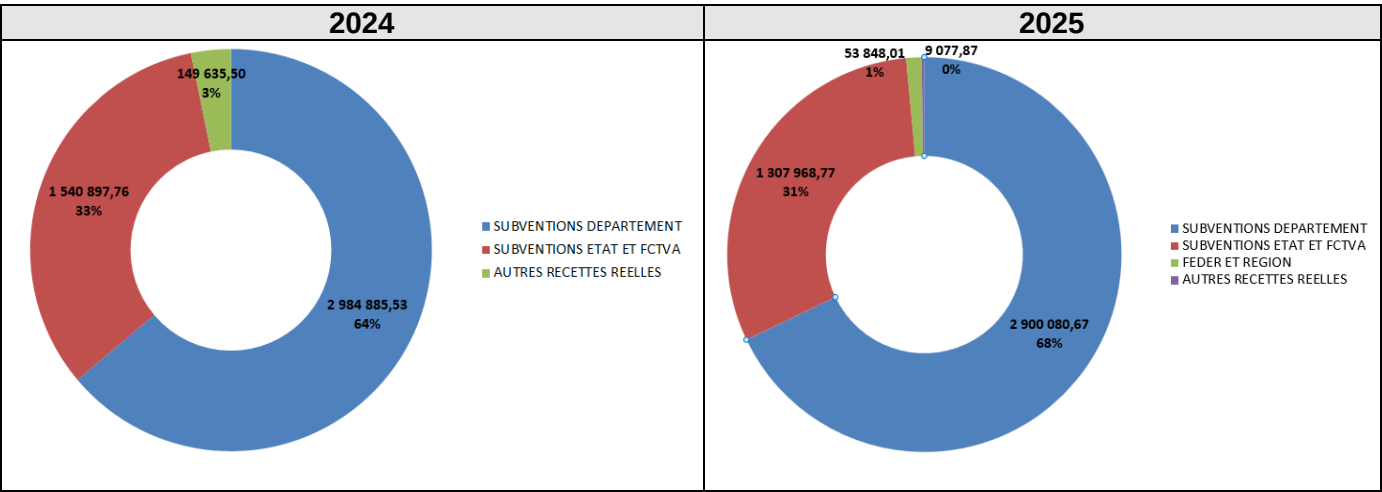
Les dépenses réelles d'investissement sont en baisse d'1,2% par rapport à 2024, 57,7% de ces dépenses étant représentées par les travaux d'extension de l'état-major.

STRUCTURE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT



Les recettes réelles de fonctionnement affichent une progression de 3,96%, supérieure à celle des charges réelles de fonctionnement (3,2%).

STRUCTURE DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT



Le soutien du Département reste toujours aussi conséquent, avec la réhabilitation et l'extension de l'état-major du SDIS.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

à l'unanimité,

APPROUVE, en l'absence du Président et sous la présidence du 1^{er} Vice-Président, le présent compte financier unique, dont le résultat cumulé est ainsi déterminé à la fin de l'exercice 2025 :

Détermination du résultat cumulé à la fin de l'exercice N					
			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 981 717,74	23 489 412,00	33 471 129,74
	Recettes réalisées (1)	B	9 104 762,47	23 724 721,40	32 829 483,87
	Restes à réaliser	C	57 707,00	0,00	57 707,00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	12 463 005,13	24 787 353,00	37 250 358,13
	Dépenses réalisées (1)	E	8 570 667,02	22 957 751,51	31 528 418,53
	Restes à réaliser	F	2 452 204,00	286 783,42	2 738 987,42
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	534 095,45	766 969,89	1 301 065,34
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	2 481 287,39	1 297 941,00	3 779 228,39
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent /déficit	G + H	3 015 382,84	2 064 910,89	5 080 293,73
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	-2 394 497,00	-286 783,42	-2 681 280,42
Résultat cumulé	Excédent /déficit	G + H + I	620 885,84	1 778 127,47	2 399 013,31

(1) Les recettes réalisées et les dépenses réalisées concernent les opérations réelles et les opérations d'ordre

Fait le 23 mars 2026

Votes pour : 11

Mesdames Marie-Thérèse LEROY, Arlette MASSIN, Sonia MEIRHAEGHE, Elisabeth PHILIPPON, Marie-Noëlle RIGOLOT.

Messieurs Bruno BAUDOUX, Jean-Michel HUPFER, Didier LEPRINCE, Pascal PLUOT, Denis POTTIER, Jacky RAGUIN.

Vote contre : 0

Abstention : 0

Le Président du Conseil d'Administration

